

**DROIT INTERNATIONAL PUBLIC – Contrôle continu du 23 avril 2005**  
Prière d'écrire lisiblement.

Veillez commenter,

à la lumière des passages reproduits aux pp. 189 (3<sup>e</sup> paragraphe [Cette manière de poser la question...]) - 193 (3<sup>e</sup> paragraphe [... persuader du contraire.]) du Recueil II de l'**Affaire du Lotus (France c. Turquie)**,

**les questions suivantes du droit international public** selon la vision de la Cour (et, si vous en avez une autre, selon votre vision):

- a) **Les fondements du droit international public** (pourquoi lie-t-il les États?) [10 points]
- b) **L'objet du droit international** (que règle-t-il?) [6 points]
- c) **La nature et les éléments du droit international coutumier** (comment, sur la base de quels faits, peut-il être identifié ou formé?) [32 points]
- d) **Les sources subsidiaires du droit international public** [10 points]
- e) **Fonctions de la jurisprudence nationale** [6 points]

*N.B. L'évaluation de votre travail se fera sur la base des éléments suivants :*

- *identification des passages pertinents de l'arrêt, c'est-à-dire qui traitent explicitement ou implicitement des questions énumérées ci-dessus.*
- *conceptualisation et explication de ces passages selon les règles du droit international public applicables à ces questions que vous avez apprises.*
- *(facultatif [bonus]) critique de l'approche de la Cour.*

*Un conseil : Ne traitez aucune question ou sous question qui n'apparaît pas dans l'arrêt, ni des éléments de l'arrêt autres que ceux qui traitent explicitement ou implicitement les questions énumérées ci-dessus.*

---